

www.bfc-europe.eu



EUROPE DIRECT
Bourgogne-Franche-Comté
Besançon - Dijon



Les élections européennes
9 juin 2024

➤ *Comment ça marche ?*

Régie autonome

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Doubs
le Département

Jura
le Département

**Côte
d'Or**
le Département

**haute
saône**
LE DÉPARTEMENT

DIJON
métropole

Ville de
Besançon



● UN PEU D'HISTOIRE

L'Assemblée parlementaire européenne a tenu **sa première session en 1958, à Strasbourg**, en réunissant 142 députés issus des parlements nationaux des 6 États membres fondateurs. Elle a pris le nom de **Parlement européen en 1962**.

En 1974, à l'initiative du Président français Valéry Giscard d'Estaing et du Chancelier allemand Helmut Schmidt, il est décidé d'élire le Parlement européen au suffrage universel direct tous les 5 ans.

C'est en **juin 1979 que les citoyens des 9 États membres élisent pour la première fois leurs députés européens au suffrage universel direct**.

Depuis cette date, le Parlement européen bénéficie d'une légitimité démocratique sur laquelle il a pu s'appuyer pour accroître ses pouvoirs.

Simone Veil a été la **première Présidente** de cette assemblée élue.



Extrait du discours d'investiture de Simone Veil, le 17 juillet 1979 :

« La novation historique que représente l'élection du Parlement européen au suffrage universel, chacun de nous, quelle que soit son appartenance politique, a conscience qu'elle se produit précisément à un moment crucial pour les peuples de la Communauté. Tous les États de celle-ci sont en effet, aujourd'hui, confrontés à trois défis majeurs, celui de la paix, celui de la liberté, celui du bien-être, et il semble bien que la dimension européenne soit seule en mesure de leur permettre de relever ces défis. »

Le traité de Lisbonne, appliqué depuis 2009, a renforcé les pouvoirs du Parlement européen (adoption du budget européen, augmentation de ses domaines de compétences).

La période 2024-2029 sera la 10^e législature.



Le Parlement européen est la seule assemblée parlementaire multinationale au monde (24 langues officielles).

● POURQUOI VOTER ?



Voter, c'est un droit

- > Voter aux élections européennes est un droit fondamental qui permet à chaque citoyen européen de participer au fonctionnement de l'Union européenne.

Voter, c'est choisir l'Europe que l'on veut

- > Les élections européennes offrent aux citoyens l'occasion de désigner directement les représentants qui agiront en leur nom, pendant 5 ans. **En votant, chaque citoyen pèse sur la ligne politique qu'il souhaite donner à l'Union européenne.**
- > Avec un taux de participation faible (50,12 % en 2019), la France est dans la moyenne européenne. 1 électeur sur 2 n'est pas allé voter en 2019.
Et vous, que ferez-vous en 2024 ?
- > Les textes votés au niveau européen deviennent des actes législatifs qui ont un impact dans la vie quotidienne des citoyens de tous les États membres. **Quelle que soit notre situation, nous sommes tous concernés.**
- > **Ne sous-estimez pas l'importance de votre voix !**

● QUI PEUT VOTER ?



Conditions à remplir

- Être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin
- Être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne résidant en France
- Jouir de son droit de vote en France (et dans son État d'origine)
- Être inscrit sur les listes électorales d'une commune avant le 1^{er} mai sur internet ou le 3 mai 2024 par courrier ou en mairie

Primo-votants

- Si vous êtes français et que vous avez fait votre recensement citoyen à 16 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales.
- Sinon, vous devez demander à votre mairie actuelle de vous inscrire.

Procuration

- Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez demander à un électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote.



Plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>



● QUAND ET COMMENT VOTER ?

Suffrage universel direct à un seul tour selon les règles de la proportionnelle.



Du 6 au 9 juin dans tous les États membres. En France, où l'on vote traditionnellement un dimanche, la date est fixée au

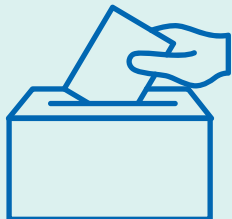
DIMANCHE 9 JUIN



Chaque formation politique conduit une liste nationale avec
81 CANDIDATS



Les sièges seront répartis entre les listes réunissant
PLUS DE 5 % des suffrages exprimés.



Vous ne votez pas pour une personne, mais pour une liste entière.



Tout ajout, rature, changement dans l'ordre des candidats annule votre bulletin.

● QUEL EST LE RÔLE DES DÉPUTÉS EUROPÉENS ?



Pouvoir législatif

Ils votent les textes législatifs (directives, règlements...) en codécision avec le Conseil de l'UE composé des ministres de chaque État membre.

C'est la procédure législative ordinaire.

...

Ils doivent donner leur approbation à l'adhésion de nouveaux pays et se prononcent sur les accords internationaux négociés par l'Union européenne.



Pouvoir budgétaire

Ils adoptent le cadre financier pluriannuel (7 ans) et le budget annuel avec le Conseil de l'UE.



Pouvoir de contrôle

Ils exercent un contrôle politique sur les autres institutions européennes et notamment sur la Commission européenne en auditionnant chaque nouveau commissaire avant sa nomination.

...

Ils approuvent la composition de la Commission européenne et peuvent la contraindre à la démission.

...

Ils élisent le médiateur européen chargé de traiter les plaintes des citoyens européens sur le fonctionnement de l'administration de l'Union européenne.

...

Ils examinent les pétitions déposées par les citoyens européens.

● OÙ ET COMMENT LES DÉPUTÉS EUROPÉENS TRAVAILLENT-ILS ?

Ils travaillent dans 2 lieux différents

Bruxelles

- Ils se réunissent au sein de 20 commissions permanentes et de commissions spécialisées (créées en fonction de l'actualité).
- Ils examinent les projets de directives et de règlements proposés par la Commission européenne et préparent les rapports qui seront présentés en session plénière.
- Ils se réunissent par groupes politiques.

Strasbourg (siège)

- Ils participent aux 12 sessions plénières annuelles auxquelles peuvent assister les citoyens européens.
- Ils présentent les projets de lois discutés et amendés lors des différentes commissions et votent pour leurs adoptions ou leurs rejets.

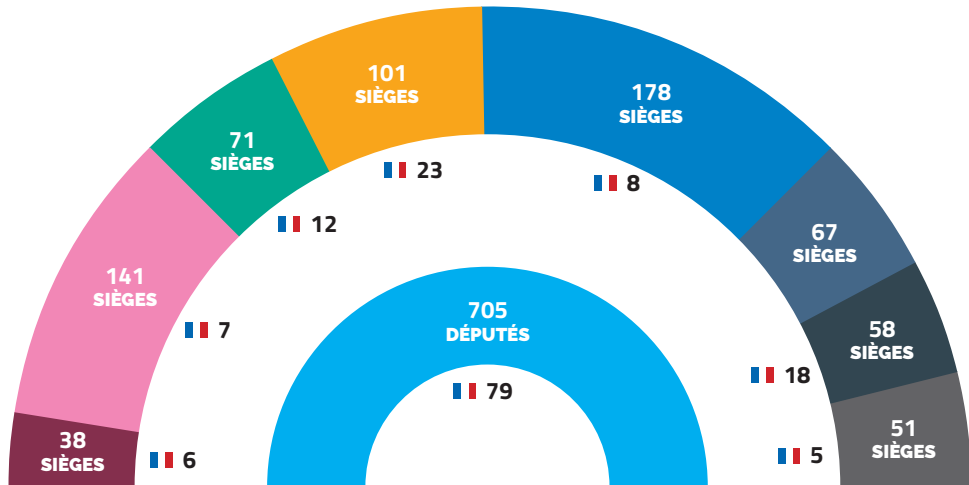
Les 20 commissions permanentes

- Affaires étrangères
- Développement
- Commerce international
- Budgets
- Contrôle budgétaire
- Affaires économiques et monétaires
- Emploi et Affaires sociales
- Environnement, Santé publique et Sécurité alimentaire
- Industrie, Recherche et Énergie
- Marché intérieur et Protection des consommateurs
- Transports et Tourisme
- Développement régional
- Agriculture et Développement rural
- Pêche
- Culture et Éducation
- Affaires juridiques
- Libertés civiles, Justice et Affaires intérieures
- Affaires constitutionnelles
- Droits des femmes et égalité des genres
- Pétitions.

● RÉPARTITION DES DÉPUTÉS EUROPÉENS PAR GROUPES POLITIQUES (DÉCEMBRE 2023)

(Source : Parlement européen)

- Groupe de la gauche au Parlement européen (La Gauche)
- Groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes & Démocrates au Parlement européen (S&D)
- Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE)
- Groupe Renew Europe (RENEW)
- Groupe du Parti populaire européen (PPE)
- Groupe des Conservateurs et des Réformistes européens (ECR)
- Groupe « identité et démocratie » (ID)
- Non-inscrits (NI)





- Afin de représenter les changements démographiques survenus depuis les dernières élections européennes de 2019, le Conseil et le Parlement ont décidé de porter le nombre total de députés européens **de 705 à 720**, après les élections européennes de juin 2024.
- Chaque État membre dispose d'un nombre de députés compris entre 6 (Malte, Luxembourg, Chypre) et 96 (Allemagne) en fonction de sa population. Le nombre de **députés européens pour la France sera porté de 79 à 81**.
- Les députés se regroupent dans l'hémicycle en fonction de leur sensibilité politique et non de leur nationalité.
- Lorsqu'ils sont élus, les députés peuvent soit rejoindre un groupe politique européen existant, soit en créer un (sous conditions), soit faire partie des «non-inscrits».

● LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

CONSEIL EUROPÉEN

FONCTION : orientation et impulsion politique

COMPOSITION : président du Conseil européen, 27 chefs d'État ou de gouvernement, président de la Commission européenne

SIÈGE : Bruxelles

CONSEIL DE L'UE

FONCTION : législateur et autorité budgétaire

COMPOSITION : 27 ministres des États membres en fonction des thèmes abordés

SIÈGE : Bruxelles

COMMISSION EUROPÉENNE

FONCTION : proposition et exécution des politiques européennes

COMPOSITION : 27 commissaires

SIÈGE : Bruxelles

PARLEMENT EUROPÉEN

FONCTION : législateur et autorité budgétaire

COMPOSITION : 705 députés (720 députés après les élections)

SIÈGE : Strasbourg

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

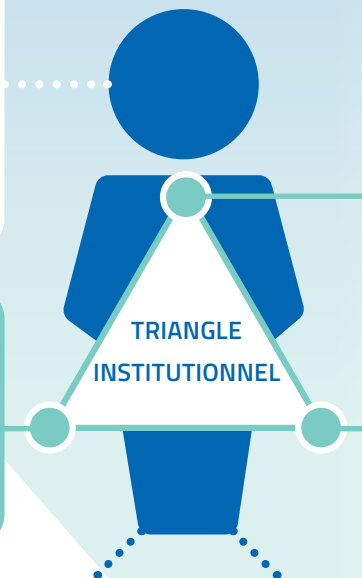
FONCTION : contrôle financier

SIÈGE : Luxembourg

COUR DE JUSTICE DE L'UE

FONCTION : contrôle la bonne application de la législation européenne

SIÈGE : Luxembourg



● QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE DANS NOTRE QUOTIDIEN ?



Retrouvez plus d'exemples sur : www.ce-que-l-europe-fait-pour-moi.eu

DROITS DES PASSAGERS

En avion, train, bateau ou bus, vous avez des droits lorsque vous voyagez dans l'UE. Téléchargez l'application "Vos droits de passagers".

14 JOURS

Délai de rétractation (à partir de la date de livraison) pour tout achat d'un produit sur internet, par téléphone ou à domicile.



AOP/IGP



Labels européens de qualité pour valoriser l'origine géographique d'un produit alimentaire et les savoir-faire.

eCaLL

Système d'appel d'urgence à bord de tout véhicule neuf (depuis mars 2018). Appel automatique du 112, indication de la position du véhicule.

FRAIS D'ITINÉRANCE

Lorsque vous voyagez de votre pays d'origine vers un autre pays de l'UE, vous ne payez pas de frais supplémentaires en utilisant votre téléphone portable.

PROTECTION DES DONNÉES

L'UE dispose des règles les plus strictes au monde en matière de protection des données à caractère personnel. C'est un droit fondamental dans l'UE.



NATURA 2000

26 935 sites naturels dont 1 753 en France, protégés par l'UE.

CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Utile pour bénéficier d'une prise en charge des frais de soins lors d'un déplacement européen.

2 ANS

Garantie légale minimale de tout produit manufacturé vendu dans l'UE.

CHARGEUR UNIVERSEL

En 2024, le port USB-C devient obligatoire pour les appareils électroniques (téléphone, ordinateur portable, tablettes, casques...)

● LES PRIORITÉS DE L'UE DEPUIS 2019

SOUTIEN À LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE



750 milliards d'euros

visant à mieux préparer les sociétés européennes aux crises et à soutenir les transitions écologique et numérique

REACT-EU

55 milliards d'euros

de crédits supplémentaires pour le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE+) et le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)



PACTE VERT EUROPÉEN

- OBJECTIF** • Devenir le premier espace au monde climatiquement neutre d'ici 2050
- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990



Interdiction de la vente de véhicules thermiques neufs à partir de 2035



REPowerEU : renforcer l'indépendance et lutter contre la précarité énergétique



Objectif de minimum 42,5 % d'énergies renouvelables en 2030



Stratégie de la ferme à la table pour faire évoluer le système alimentaire actuel de l'UE vers un modèle durable

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE



Soutien politique, financier, humanitaire et militaire (en cumul + de 132 milliards versés par l'UE et les Etats membres)
Ouverture des négociations d'adhésion en décembre 2023



Sanctions sans précédent destinées à réduire la capacité de la Russie à financer la guerre



Activation de la directive relative à la protection temporaire afin d'apporter une aide rapide et efficace aux personnes fuyant la guerre en Ukraine



Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit 2022 décerné au "courageux peuple ukrainien"

UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE SÛR ET COMPÉTITIF



Règlement sur les marchés numériques (DMA)

Favoriser la concurrence sur le marché et offrir plus de choix aux consommateurs



Règlement sur les services numériques (DSA)

Les plateformes en ligne doivent agir rapidement pour supprimer les contenus illicites et lutter contre la désinformation



Législation sur l'intelligence artificielle (AI ACT)

Rendre les systèmes d'intelligence artificielle utilisés dans l'UE sûrs, transparents, éthiques, impartiaux et sous contrôle humain

● EXEMPLES DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE EN RÉGION

Jura

Développement de nouveaux produits touristiques quatre saisons sur un domaine transfrontalier (franco-suisse), à travers la marque « Jura sur Léman ».

Montant UE : 4 500 000 € FEDER*

Territoire de Belfort

Mise en place d'une formation individualisée pour des jeunes demandeurs d'emploi intégrant l'École de la deuxième chance (E2C).

Montant UE : 98 601 € FSE**

Doubs

Conception et commercialisation du premier ventilateur d'urgence entièrement automatisé «PulmonAIR » par ARCHEON.

Montant UE : 1 723 124 € FEDER*

Haute-Saône

Création à Gourgeon d'une unité de méthanisation qui valorise les effluents d'élevage d'exploitations agricoles.

Montant : 232 517 € FEDER*

Côte d'Or

Développement d'e-services (mobilité, sécurité, information...) dans le cadre du projet « OnDijon ».

Montant : 3 374 587 € FEDER*

Saône-et-Loire

Achat d'équipement médical pour le Centre hospitalier de Mâcon dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID19.

Montant UE : 1 100 000 € FEDER*

Nièvre

Mise en place de formations qualifiantes dans l'agriculture, l'industrie, le sanitaire et social pour les demandeurs d'emploi de la Nièvre.

Montant UE : 585 638 € FSE**

Yonne

Aménagement piétonnier et cyclable à Auxerre avec la mise en valeur de la voie longeant la rive droite de l'Yonne.

Montant UE : 329 328 € FEDER*



Retrouvez plus d'exemples sur :

www.europe-bfc.eu et www.interreg-francesuisse.eu

Le Conseil régional est l'autorité de gestion des fonds européens structurels et d'investissement

*FEDER : Fonds européen de développement régional/Interreg

**FSE : Fonds social européen



L'Europe
au cœur de
vos projets

● LES ÉTAPES DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

1957

1973

1981

1986

1995

2004

2007

2013

2020 sortie de l'UE

Guyane (FR)	La Réunion (FR)
Martinique (FR)	Guadeloupe (FR)
Mayotte (FR)	Saint-Martin (FR)
Canaries (ES)	
Açores (PT)	Madère (PT)



Source : touteurope.eu



EUROPE DIRECT



Vos centres d'information et de ressources sur l'UE :

Besançon

26D rue de la République
25000 Besançon
03 81 21 29 55
besancon@bfc-europe.eu

Dijon

37 boulevard de la Trémouille
21000 Dijon
03 80 30 67 88
dijon@bfc-europe.eu

www.bfc-europe.eu



Cofinancé par
l'Union européenne